

Poursuite de 1.8 M\$: laissé sans surveillance, il s'étouffe avec une rôtie



KATHLEEN FRENETTE

Mardi, 1 novembre 2016 19:03

MISE à JOUR Mardi, 1 novembre 2016 19:08

La famille d'un homme qui s'est étouffé avec «une toast au beurre de peanuts» poursuit l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (IUCPQ) pour la somme de 1,8 million de dollars après qu'une préposée lui eu fourni la rôtie.

Jean Dugré était analyste en informatique pour Revenu Québec et il présentait depuis plusieurs années «une ataxie spinocérébelleuse d'évolution lente» peut-on apprendre dans la poursuite déposée au palais de justice de Québec.

«Il souffrait entre autres de dysphagie ayant nécessité une intervention de dilatation de l'œsophage» et, le 22 novembre 2012, il a été conduit à l'IUCPQ en raison de «l'exacerbation de ses symptômes».

Rôtie fatale

Le 29 décembre, vers 2 h 20 du matin, «une préposée a servi une collation à M. Dugré, soit une rôtie avec du beurre d'arachide, sans avoir préalablement consulté le personnel infirmier» ou encore le dossier du patient.

Laissé seul, le quinquagénaire a été retrouvé en arrêt cardiorespiratoire une dizaine de minutes plus tard, «les voies complètement obstruées par des résidus alimentaires».

Selon la poursuite, il était formellement interdit de laisser l'homme se nourrir seul et, au surplus, de lui donner de la nourriture solide, «lui qui devait recevoir une diète en purée vu sa dysphagie».

La préposée a aussi laissé M. Dugré «avec la tête de lit inclinée à 45 degrés, ce qui constituait une position inadéquate et contre-indiquée pour son alimentation».

De plus, aucune indication visuelle, «que ce soit une affiche, une pancarte ou un bracelet, n'indiquait au personnel que le patient souffrait de dysphagie et nécessitait une attention et un accompagnement particuliers et une diète adaptée».

Nombreuses séquelles

Depuis le décès tragique de l'homme, sa famille dit vivre «une véritable onde de choc» accompagnée par «un vif sentiment d'incompréhension face aux événements».

La conjointe de l'homme est en arrêt de travail depuis août 2013 et elle a développé «une dépression chronique qui demeure traitée par médication».

L'un des enfants de M. Dugré a également été exclu de la deuxième année du programme de médecine en raison «de la baisse de ses résultats scolaires».

La fille du défunt a également subi les contrecoups du décès de son père puisque, depuis, elle a dû «recourir au service d'aide psychosociale de son collège» et elle dit ressentir encore aujourd'hui une vive douleur en pensant que son père ne sera plus jamais là.

Publicité



3 commentaires

Trier par Les plus récents

Ajouter un commentaire...

**Maxime Thibeault**

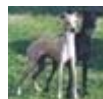
Comme si 1.8millions allaient rendre cette famille heureuse de nouveau... En plus décorché le personnel sur place, pathétique... Mais bon c'est seulement mon opinion 😊

J'aime · Répondre · 4 · 1 novembre 2016 19:50

**Benoit Sajonia**

Je pense qu'ils gonflent la balloune de la dépression.
Je serais curieux de savoir combien de jours de travail il a manqué pendant les années qu'il travaillait à cause de sa condition.

J'aime · Répondre · 3 · 2 novembre 2016 04:11 · Modifié

**Benoit Sajonia**

C'est une maladie neurodégénérative et très souvent fatale.
En plus, c'est génétique, cela pourrait expliquer la dépression des enfants. Accompagnée d'une dysphagie, c'est l'enfer.
J'aurais probablement mangé la toast au beurre de peanut.

J'aime · Répondre · 3 · 1 novembre 2016 19:03 · Modifié

**Christian Dubé** · Infirmier auxiliaire à Ciuss de la Capitale-Nationale

Oui souvent dégénérative, mais aussi souvent du à une intubation ou les heures qui suivent une anesthésie général, donc il est obligatoire d'avoir une surveillance, sinon c'est un manque d'éthique car c'est prescrit médicalement d'être présent lors de tout alimentation.

J'aime · Répondre · 2 novembre 2016 10:22

**Benoit Sajonia**

Christian Dubé c'est pas la dysphagie qui est dégénérative mais l'ataxie spinocérébelleuse.

J'aime · Répondre · 2 novembre 2016 14:40 · Modifié

**Christine Simard** · Travaille chez Hopital St-Sacrement

Il y a encore des lacunes à ce niveau, nous avons dû être présent à chaque repas de mon beau-père qui avait une interdiction de manger seul à cause d'une dysphagie temporaire dû à une longue intubation. La première journée qu'il a pu commencer à manger des aliments en purée, stupéfaction à notre arrivée à l'heure du déjeuner, il était seul en train de manger sans surveillance, dès que nous nous en sommes plainte aux personnels nous avons été catalogué, comme famille envahissante, car nous ne voulions plus être absent lors des repas. Plusieurs préposée et une infirmière en particulière celle qui avait mon beau-père sous sa garde ce jour là, n'a pas aimé notre remarque et nos crainte et son attitude envers nous est devenu très froide. Mais heureusement ce n'est pas tout les départements.

J'aime · Répondre · 3 · 1 novembre 2016 18:13